

C A N A D A

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3793-2012 Phase II

Gazifère - Demande pour la  
fermeture réglementaire des livres  
de Gazifère Inc. pour la période du  
1er janvier 2011 au 31 décembre  
2011, demande d'approbation du  
plan d'approvisionnement et  
demande de modification de ses  
tarifs à compter du 1er janvier 2013

MÉMOIRE DU GRAME

**Préparé par**

Nicole Moreau  
Analyste environnement et énergie  
*EnviroConstats enrg*

Pour le GRAME

En collaboration avec

Valentin Poch  
Analyste interne pour le GRAME

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 4 octobre 2012

## **Mandat**

Pour le présent dossier, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de Gazifère portant sur les enjeux abordés dans les présentes observations.

## Table des matières

### Contenu

Mandat.....	2
RÉSUMÉ .....	4
I ÉVALUATION DE L' ATTEINTE DE LA CIBLE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – HORIZON 2015.....	5
II PROGRAMMES .....	7
Clientèle résidentielle de Gazifère.....	7
Système combo.....	7
Création du volet <i>Aide à l'implantation</i> dans le cadre du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (Section 4.2) .....	8
Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.....	9
Récupérateur de chaleur des eaux de douche - Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire .....	15
Suivi des activités de conversions réalisées sur le territoire de Gazifère .....	16
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	17

## RÉSUMÉ

Le présent rapport énonce les observations finales du GRAME au présent dossier sur certaines de ses préoccupations énoncées dans sa demande d'intervention. Parmi les conclusions, on retrouve le constat que Gazifère n'atteindra pas sa cible en efficacité énergétique selon la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et qu'aucun suivi n'a été réalisé auprès du MRNF ou/et du BEIE de cet état de fait.

De plus, il semble que Gazifère ait de la difficulté à promouvoir ses programmes et à s'attacher une participation réelle de sa clientèle, faisant en sorte qu'avec peu de participants, l'atteinte d'économies d'énergie est difficile.

Le GRAME note que l'ensemble du PGEÉ de Gazifère n'est pas rentable, alors que les programmes offerts par Gazifère sont semblables à ceux offerts par Gaz Métro. Le GRAME note également que Gazifère propose des aides financières inférieures aux programmes de Gaz Métro sur la base qu'elle a moins de clients pour répartir ses investissements. Le GRAME est d'avis que cette attitude peut avoir un impact sur la rentabilité des programmes, via une baisse de la participation de sa clientèle et par ricochet une hausse relative des frais de gestion de ses programmes.

Le GRAME propose néanmoins une solution pour le cas des programmes visant les Coopératives d'habitation et les organismes communautaires, soit la création d'un partenariat pour la mise en œuvre de ces programmes. En effet, Gazifère éprouve de la difficulté à promouvoir de manière proactive ses programmes auprès de sa clientèle.

## I ÉVALUATION DE L'ATTEINTE DE LA CIBLE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – HORIZON 2015

En phase 1 de la présente demande, le GRAME statuait que *Compte tenu des éléments invoqués par Gazifère au dossier R-3758-2011, dont notamment l'abolition de certains programmes, il est clair que Gazifère est dans l'impossibilité d'atteindre la cible de la Stratégie qui lui avait été dédiée selon la part des ventes volumétriques de gaz naturel au Québec.* Le GRAME demandait à Gazifère de lui fournir un tableau de l'état d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 en y ajoutant le prévisionnel jusqu'en 2015.

**Tableau 1 : État d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 avec données prévisionnelles jusqu'en 2015 (en m<sup>3</sup>)**

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
528 120	1 100 379	773 689	512 852	567 139	431 092	404 506	404 506	404 506	404 506

Référence : R-3793-2012, Phase I, GI-13 Document 1, réponse 1.1, p. 2

En phase I, le GRAME constatait qu'une cible annuelle de l'ordre de 950 000 m<sup>3</sup> par an est nécessaire pour que Gazifère soit en mesure de rencontrer sa cible de la Stratégie énergétique du Québec, alors que les projections de Gazifère selon la réponse fournie au GRAME pour ces années sont de 404 506 m<sup>3</sup><sup>1</sup> pour les années 2012 à 2015.

Le GRAME concluait donc en phase 1 qu'à partir des données fournies par Gazifère et d'une comparaison de la cible de Gazifère évoquée par la Stratégie énergétique 2006-2015, la cible de l'ordre de 9,45 Mm<sup>3</sup> sur 10 ans<sup>2</sup> ne sera vraisemblablement pas atteinte.

Bien que Gazifère nous indique une estimation de ses résultats d'économies d'énergie de 404 506 m<sup>3</sup> pour l'année 2012, en consultant la pièce B-0085, GI-19, Document 2 et les projections pour l'année 2013, le GRAME constate qu'elles sont l'ordre de 306 951 m<sup>3</sup><sup>3</sup>, soit des résultats inférieurs aux estimés de Gazifère fournis au GRAME en phase I pour les années 2013 à 2015.

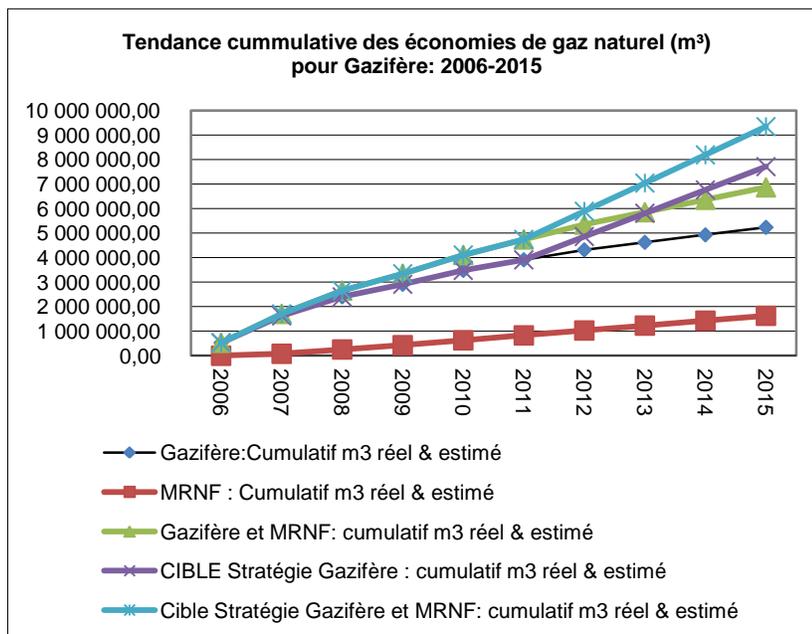
Si on reprend le tableau graphique avec ces nouvelles données fournies par Gazifère, plus proches de la réalité pour les années 2013 à 2015, et que l'on extrapole en conservant la prévision de 2013 jusqu'en 2015, on obtient une courbe qui démontre que Gazifère est loin de réaliser sa part en efficacité énergétique selon la Stratégie énergétique du Québec.

<sup>1</sup> R-3793-2012, phase 1, pièces GI-13 doc. 1, réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no.1 du GRAME, R 1.1, p. 2

<sup>2</sup> Preuve GRAME R-3665-2008 (Phase II), page 29, Ce qui revenait à dire que Gazifère a distribué au Québec, en 2005, environ 2,7% des volumes de gaz en mc comparativement à 97.29 % pour la SCGM. Donc, en évaluant la part exigible par la Stratégie énergétique du Québec de 350 Mmc sur l'horizon de 2015, Gazifère devrait rencontrer des économies de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an.

<sup>3</sup> R-3793-2012, Phase II, B-00148, GI-19, page i

Figure II



Conséquemment, le GRAME recommande à la Régie d'accepter toute demande raisonnable d'amélioration des programmes soumise par Gazifère au présent dossier. Dans la section suivante, le GRAME émettra des observations plus précises sur certaines des améliorations proposées par Gazifère.

D'autre part, le GRAME s'interroge, à l'instar de SÉ-AQLPA<sup>4</sup>, sur les conséquences de cet écart entre la cible à atteindre par Gazifère et les résultats en m<sup>3</sup> économisés des PGEÉ de Gazifère entre les années 2006 et 2015. Selon la réponse fournie par Gazifère, aucune discussion n'a eu lieu avec le MRNF ou/et le BEIE concernant le réalisme d'atteindre la cible d'économies de 2015, les discussions portant plutôt sur le prochain Plan d'ensemble en efficacité, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et l'administration du programme Éconologis. Outre le fait qu'il n'est pas réaliste de miser sur l'atteinte de la cible, reste la question des conséquences, qu'elles soient monétaires ou sous forme d'objectifs subséquents à atteindre.

**Le GRAME recommande à la Régie d'exiger de Gazifère qu'elle éclaire cette situation auprès du MRNF ou/et du BEIE et en fasse rapport à la Régie lors d'un suivi administratif.**

<sup>4</sup> R-3793-2012, Phase II, B-0142, GI-27 Document 1, Réponse 2.10 c, page 10

*Gazifère n'a pas eu de discussion avec l'AEÉ, le MRNF ou le BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non la cible d'économies de gaz naturel de 2015. Les discussions entre Gazifère et le MRNF et le BEIE portent uniquement sur l'élaboration du prochain Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et l'administration du deuxième volet du programme Éconologis. (R-3793-2012, Phase II, B-0142, GI-27 Document 1, Réponse 2.10 c, page 10)*

Pour ce qui est des autres améliorations présentées en phase II au PGEÉ par Gazifère, le GRAME les aborde dans la section suivante, avec l'objectif de rapprocher les résultats en m<sup>3</sup> économisés de la cible de la Stratégie énergétique du Québec.

## II PROGRAMMES

### Clientèle résidentielle de Gazifère

#### Système combo

*En 2013, Gazifère propose d'offrir une aide financière aux entrepreneurs en construction pour l'achat ou la location d'un système de chauffage combinant un ventilo-convecteur à un chauffe-eau à condensation. Gazifère souhaite introduire un tel programme afin de favoriser l'introduction de ce type d'appareil dans le marché de la nouvelle construction. Sans promotion de cette technologie, ni aide financière, Gazifère est d'avis que les constructeurs d'habitations préconiseront davantage l'installation de systèmes moins coûteux et surtout moins performants. (Référence : R-3793-2012, Phase II, B-0148, GI-19, doc. 1, page 9)*

Le GRAME est d'avis que ce programme représente une opportunité intéressante en permettant d'agir en amont, soit lors du choix initial. La Régie devrait encourager les efforts d'amélioration du PGEÉ soumis par Gazifère. Le GRAME recommande que ce nouveau programme soit autorisé par la Régie. Par ailleurs, le GRAME est également favorable à l'élargissement du programme aux auto-constructeurs et aux propriétaires. Le GRAME note que Gazifère est favorable à cet élargissement<sup>5</sup>.

Toutefois, le GRAME souligne que Gazifère aurait intérêt à élaborer plus en détails sa demande afin qu'une évaluation du montant de la subvention proposée de 500\$<sup>6</sup> puisse être faite en regard du coût marginal d'un système de chauffage combinant un ventilo-convecteur à un chauffe-eau à condensation et non selon une aide financière fixée approximativement.

<sup>5</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-24 Document 1 Page 14, Réponse 8a : Réponse à la demande de renseignements no 1 de l'ACEF de l'Outaouais.

<sup>6</sup> R-3793-2012, Phase II, B-0148, GI-19, doc. 1, page 21

En effet, selon Gazifère, même si le prix de marché d'un système combo est de l'ordre de 3500 \$ (Ventilo-convecteur : 1100 \$ Chauffe-eau instantané à condensation : 2400 \$)<sup>7</sup> sans les coûts de l'installation, Gazifère opte pour une aide financière légèrement inférieure à celle offerte par Gaz Métro de 550 \$.<sup>8</sup>

Gazifère explique qu'elle se base sur une approche différente des autres distributeurs pour tenir compte du nombre de clients sur lesquels elle peut répartir ses investissements en efficacité énergétique<sup>9</sup>. Il est probable que cette manière de faire pourrait être l'une des causes du peu de participation à ses programmes, par rapport aux autres distributeurs. En effet, en offrant une aide financière inférieure, ou insuffisante, le nombre de participants peut en être affecté. De plus, les frais fixes de gestion et d'administration n'en sont que plus importants proportionnellement, par programme. Ce choix de Gazifère pourrait se refléter dans le nombre de participants à ses programmes et dans ses résultats en efficacité énergétique, de même que dans la rentabilité globale des investissements faits en gestion de ses programmes.

**Il apparaît raisonnable que l'évaluation du programme soit prévue après 5 ans. Néanmoins, le GRAME soumet qu'il serait opportun d'assurer un suivi plus détaillé les deux premières années de ce programme afin d'ajuster le montant d'aide financière, si nécessaire, pour atteindre les objectifs en termes d'économies d'énergie et de nombre de participants.**

#### **Création du volet *Aide à l'implantation* dans le cadre du programme *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* (Section 4.2)**

Pour les participants au *volet Aide à l'implantation*, Gazifère propose une aide financière de 0,25 \$ par mètre cube (m<sup>3</sup>) de gaz naturel économisé, jusqu'à concurrence de 50 % du coût de la mesure ou de 10 000 \$. (R-3793-2012, Phase II, B-0148, GI-19, Plan global efficacité énergétique 2013, page22)

Le GRAME est favorable à l'introduction d'un volet *Aide à l'implantation* dans le cadre du programme *Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments*, qui se compare selon Gazifère à l'aide financière de 0,25 \$ par mètre cube à l'aide offerte par Gaz Métro pour son programme PE-208 de Gaz Métro – *Encouragement à l'implantation*.

<sup>7</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-24 Document 1 Page 15, Réponse 8e): Réponse à la demande de renseignements no 1 de l'ACEF de l'Outaouais.

<sup>8</sup> R-3752-2011, B-0156 Gaz Métro – 9, Document 1 Page 25

<sup>9</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-24 Document 1 Page 16, Réponse 8f) : Réponse à la demande de renseignements no 1 de l'ACEF de l'Outaouais.

## Aide financière à la rénovation – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

### *Aide financière*

*Gazifère offre une aide financière de 2 \$/m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé à la suite de travaux de rénovation portant sur l’enveloppe des bâtiments. Les mesures admissibles sont :*

- *remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres coulissantes;*
- *reconditionnement des fenêtres et des portes-fenêtres coulissantes;*
- *isolation de l’entre-toit;*
- *isolation des murs;*
- *isolation des sous-sols;*
- *procéder à l’étanchéité complète des bâtiments.*

Référence : R-3793-2012, Phase II, B-0148, GI-19, Plan global efficacité énergétique 2013, page14

Le GRAME est favorable à une aide par m<sup>3</sup> de gaz naturel économisé, au lieu d’une aide par unité installée. Cette manière de faire irait à l’encontre des programmes comme celui des COOPs efficaces de Gaz Métro et Hydro-Québec. Le GRAME confirme, à l’instar de Gazifère, qu’il est plus *adéquat pour le programme Aide à la rénovation – Coopératives d’habitations et organismes à vocation sociocommunautaire d’avoir une aide financière en \$/m<sup>3</sup> économisé plutôt qu’en \$/unité installée, puisque la liste des mesures qui pourraient être admissibles à une aide financière serait très longue, les bâtiments étant souvent différents.*<sup>10</sup>

Le GRAME rappelle qu’il est intervenu de nombreuses fois en matière de coopératives d’habitations et confirme que dans le cas des coopératives, il est plus efficace de présenter un ensemble de mesures d’économie à une coopérative afin d’obtenir un financement global de ces mesures, avec en main une évaluation des économies d’énergie, donc économie sur la facture énergétique, justifiant le prêt à obtenir. De plus, certaines de ces mesures ne peuvent être évaluées au surcoût de la mesure, comme la compartimentation ou le reconditionnement des portes et fenêtres, puisqu’il s’agit plutôt de revalorisation et d’amélioration de la capacité thermique de ces composantes. Une évaluation du surcoût serait toujours possible, mais demanderait des modifications aux méthodes de calculs.

---

<sup>10</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-24 Document 1 Page 16, Réponse 6e) : Réponse à la demande de renseignements no 1 de l’ACEF de l’Outaouais

Le GRAME est favorable à ces mesures offertes et soumet que Gazifère est proactive dans ce domaine en proposant des mesures comme le reconditionnement des fenêtres et des portes fenêtres coulissantes qui permettent de réduire la quantité de déchets générés et d'assurer un prolongement de la vie utile de composantes des immeubles. En ce sens, ces mesures respectent le concept de développement durable et le GRAME en salue l'initiative. Dans le cadre d'un programme visant les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif à vocation sociocommunautaire venant en aide à une clientèle défavorisée, ces mesures moins coûteuses sont à promouvoir.

**Cependant, le GRAME recommande à Gazifère de faire la promotion plus spécifiquement des mesures comme le reconditionnement des fenêtres et des portes fenêtres coulissantes puisque ce sont des mesures qui sont peu connues des gestionnaires d'immeubles et encore moins connues des représentants des Coopératives.**

En phase I, Gazifère affirmait qu'*À l'exception d'une coopérative d'habitation, les coopératives rencontrées ont affirmé ne pas avoir les ressources financières nécessaires à la réalisation de travaux visant l'amélioration énergétique de leurs bâtiments*<sup>11</sup>. Le GRAME constate que Gazifère devrait se faire accompagner par des organismes ayant l'expérience d'accompagnement des Coopératives d'habitation.

À titre d'exemple, il est possible d'accompagner une coopérative pour l'octroi de financement pour des mesures d'efficacité énergétique, de même que d'offrir des mesures moins coûteuses, comme la compartimentation ou le reconditionnement des fenêtres et des portes-patios, à ces coopératives. L'accompagnement au cas par cas est la clé du succès et Gazifère devrait être plus proactive en ce domaine en ayant des partenaires d'expérience, comme la FECHIMM.

En effet, Gazifère n'annonce que deux participants aux volets *Aide financière à la rénovation*<sup>12</sup> et *Récupérateur de chaleur des eaux de douche*<sup>13</sup> du programme *Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire*.

---

<sup>11</sup> R-3793-2012, phase I, pièce GI-10, doc.1, page 8, section 1.5, Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

<sup>12</sup> R-3793-2012, phase 2, pièce B-0148, GI-19, doc 1, page 14, Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

<sup>13</sup> R-3793-2012, phase 2, pièce B-0148, GI-19, doc 1, page 15, Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

En phase I du présent dossier, Gazifère annonçait<sup>14</sup> vouloir plutôt concentrer ses efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire. Cependant, le GRAME note certains éléments en lien avec cet enjeu dans le plan de communication<sup>15</sup> de Gazifère, soit :

- *Entente de partenariat avec la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) ou avec la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH),*
- *Rencontre des coopératives d'habitation par le fournisseur du système de récupération de chaleur des eaux de douche et*
- *Envoi d'un communiqué aux coopératives d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire pour rappeler l'offre et les modalités de participation.*

Ainsi, le GRAME demandait à Gazifère de confirmer son intention de poursuivre ses efforts avec les coopératives d'habitation. Gazifère répondait ce qui suit :

*En phase I, Gazifère avait annoncé son intention de concentrer ses efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire et non de cesser son travail auprès des coopératives. Gazifère entend donc effectivement poursuivre ses efforts auprès des coopératives d'habitation.*

*La pièce GI-19 document 4 propose une stratégie de communication proactive qui regroupe plusieurs intentions de partenariat permettant de rejoindre les organismes à vocation sociocommunautaire et à nouveau les coopératives d'habitations. (R-3793-2012, Phase II, B-00141, GI-26 Document 1, Réponses à la demande de renseignement no 1 du GRAME, Réponse 1.1)*

Le GRAME demandait également à Gazifère si un choix avait été fait entre la signature d'une entente de partenariat avec la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) ou avec la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), ou si Gazifère prévoyait conclure deux ententes, l'une pour chacune. Gazifère nous indique explorer des possibilités de partenariat avec les deux associations :

*Pour le moment, Gazifère explore les possibilités de partenariat avec ces deux associations. Les acteurs, les rôles et les coûts n'ont pas été définis de manière définitive.*

*Avant de finaliser ses ententes de partenariats, Gazifère s'assurera d'obtenir l'approbation du budget associé à son plan de communication 2013. (R-3793-2012, B-00141, Phase II, GI-26 Document 1, Réponses à la demande de renseignement no 1 du GRAME, Réponse 1.2)*

---

<sup>14</sup> R-3793-2012, phase I, pièce GI-10, doc.1, page 8, section 1.5, Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

<sup>15</sup> R-3793-2012, phase 2, B-0087, GI-19, doc 4, Plan de communication 2013, page 4

Le GRAME demandait également si les deux participants prévus sont connus et s'il y a un ou deux participants relevant des coopératives d'habitation et s'il s'agit des mêmes participants pour les deux programmes, soit l'aide à la rénovation et récupérateur de chaleur des eaux de douche. Gazifère nous répond ce qui suit :

*Les participants aux programmes Aide à la rénovation – Coopérative d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire et Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopérative d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire ne sont pas connus de Gazifère. Gazifère ne sait donc pas si les participants seront les mêmes.*

*Les projections pour ces programmes ont été établies en considérant les nombreux efforts encourus depuis leurs introductions de même qu'en anticipant les retombées des efforts qui seront investis en 2013. (R-3793-2012, Phase II, B-00141, GI-26 Document 1, Réponses à la demande de renseignement no 1 du GRAME, Réponse 1.3 et 1.4)*

Gazifère semble consciente du problème et du défi<sup>16</sup> que représente la participation des coopératives d'habitation et des organismes à vocation sociocommunautaire aux programmes qui leur sont destinés, c'est pourquoi le GRAME recommande fortement à Gazifère de collaborer plus étroitement avec des organismes ayant une expérience probante de ces problématiques et de ces défis, comme la FECHIMM.

*«À la lumière de ces résultats, il est évident que la participation des coopératives d'habitation et des organismes à vocation sociocommunautaire aux programmes qui leur sont destinés demeure un défi et une préoccupation pour l'entreprise.» (R-3793-2012, Phase II, B-0087, GI-19, doc. 1, p. 3)*

Considérant la difficulté de recruter des participants pour les programmes ciblant les organismes à vocation sociocommunautaire, Gazifère mentionnait en réponse à une demande du GRAME qu'elle *estime toutefois que le démarchage qu'elle propose d'effectuer en partenariat avec diverses associations du milieu lui permettra d'identifier dès 2013 des pistes d'améliorations à ces programmes.*<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> R-3793-2012, Phase 2, B-0087, GI-19, doc. 1, p. 3

<sup>17</sup> R-3793-2012, Phase II, B-00141, GI-26 Document 1, Réponses à la demande de renseignement no 1 du GRAME, R.1.5

**Le GRAME trouve le montant de 1000 \$<sup>18</sup> prévu pour les ententes de partenariat avec la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) ou avec la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) très peu représentatif de l'aide qui pourrait être apportée par ces organismes. Le GRAME est d'avis que Gazifère devrait revoir ce montant, de même que le type de partenariat avec ces organismes.**

**De plus, le GRAME recommande à Gazifère d'envisager une entente plus sérieuse et d'inviter l'un de ces organismes à œuvrer avec Gazifère sur le territoire desservi par Gazifère et auprès de sa clientèle. Il ne sert à rien de recréer un nouveau programme et de nouvelles structures, ces dernières sont déjà bien implantées via, par exemple, le programme des Coopératives efficaces, géré par la FECHIMM.**

En Phase I, le GRAME rappelait à Gazifère que ce programme fonctionne très bien pour Gaz Métro et Hydro-Québec.<sup>19</sup>

Rappelons également que le potentiel technico-économique de ce programme pour les coopératives d'habitation. Au dossier R-3758-2011, Gazifère prévoyait 7 participants<sup>20</sup>. De plus, au dossier R-3758-2011, Gazifère identifiait un potentiel de 14 participants pour les organismes à vocation sociocommunautaire,<sup>21</sup> donc des économies potentielles de l'ordre de 28 810 m<sup>3</sup>.<sup>22</sup>

Puisqu'il s'agit d'approuver les programmes du PGEÉ de Gazifère pour 2013, rappelons les faits rapportés par le GRAME en phase I quant à l'un de ces programmes. En effet, le GRAME a rejoint un représentant de la FECHIMM, le directeur de la planification et des travaux immobiliers: *Celui-ci confirme avoir conclu une entente en 2011 avec Gazifère et rencontré Gazifère au début de l'année 2011*<sup>23</sup>.

<sup>18</sup> R-3793-2012, Phase 2, B-0087, GI-19, doc 4, Plan de communication 2013, page 4

<sup>19</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 11

<sup>20</sup> R-3758-2011, Phase II, GI-22, Document 1, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, p. 5, R. 1.4

<sup>21</sup> R-3758-2011, GI-22, Document 1, Page 5 de 6 Réponse 1.5

<sup>22</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-10, doc. 1.2, p.1

<sup>23</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 12

Rappelons également que le représentant de la FECHIMM nous indiquait avoir constaté *une absence de synergie entre les acteurs du réseau des coops et Gazifère alors que l'offre n'est pas du tout connue,*<sup>24</sup> en indiquant que le temps est propice aux occasions d'investir dans les bâtiments, puisqu'*une majorité de coopératives de l'Outaouais se refinanceront d'ici la fin de la décennie, ce qui représente une opportunité historique.*<sup>25</sup>

*« Suite à une rencontre tenue à la demande de Gazifère au printemps 2010 aux bureaux de cette dernière, alors que l'entreprise souhaitait développer une approche aux coopératives d'habitation, sauf erreur de notre part, aucune réalisation n'a été obtenu dans les coopératives de l'Outaouais depuis. Il y a une absence de synergie entre les acteurs du réseau des coops et Gazifère alors que l'offre n'est pas du tout connue.*

*Cependant, à l'instar de l'ensemble des coopératives d'habitation du Québec, une majorité de coopératives de l'Outaouais se refinanceront d'ici la fin de la décennie et profiteront de l'occasion pour mettre leurs bâtiments aux normes, ce qui représente une opportunité historique. »*<sup>26</sup>

Référence : M. Louis-Philippe Myre, Directeur de la planification et des travaux immobiliers, FECHIMM, Conversation du 7 juin 2012. Pour pallier à ces problématiques, le GRAME recommandait à Gazifère en phase I<sup>27</sup> de créer un programme de COOPS efficaces, avec l'aide de la FECHIMM ou d'un autre organisme comme par exemple la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), un organisme regroupant six fédérations régionales et un bureau situé en Outaouais.<sup>28</sup> Le GRAME conserve ses recommandations, suite au dépôt du PGEÉ de Gazifère et de son Plan de communication. En effet, les ajouts au Plan de communication et les précisions de Gazifère laissent entendre une amélioration des manières de faire, mais selon le GRAME ce n'est pas suffisant pour atteindre des résultats.

Gazifère semble œuvrer seule, alors qu'elle aurait avantage à développer un programme comme celui des COOPS efficaces qui cible également les bâtiments se chauffant à l'électricité, l'objectif étant de partager les frais de la permanence du programme avec d'autres partenaires, comme Hydro-Québec dans la région de l'Outaouais.

---

<sup>24</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 12

<sup>25</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 12

<sup>26</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 12

<sup>27</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 13

<sup>28</sup> <http://www.cooperativehabitation.coop/site.asp>

Les recommandations du GRAME pour ces programmes sont les suivantes :

- Administrer les programmes (Aide financière à la rénovation et Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire) avec la collaboration d’un organisme externe à Gazifère ;
- Évaluer et négocier les clauses d’une entente pour l’administration de ces deux programmes avec un organisme externe ; et
- Déposer une demande de prise en charge de ces programmes, par un organisme externe, au prochain dossier tarifaire.

Le GRAME réitère *qu’il semble évident que Gazifère n’est pas en mesure d’accomplir seule cette tâche et aurait avantage à mettre en place un tel partenariat.*<sup>29</sup>

**Conséquemment, le GRAME recommande spécifiquement à la Régie de recommander à Gazifère de déléguer la gestion et la mise en oeuvre de ces programmes à un organisme ayant démontré une expérience avec les coopératives d’habitation et/ou les organismes à vocation sociocommunautaire, et des résultats probants en gaz naturel économisé.**

### **Récupérateur de chaleur des eaux de douche - Coopératives d’habitations et organismes à vocation sociocommunautaire**

Gazifère propose, en réponse à une demande de l’ACEF de l’Outaouais, *d’envisager une aide financière en \$/unité installée plutôt qu’en \$/m<sup>3</sup> économisé, puisque le coût incrémental peut être lié au nombre de récupérateurs installés pour desservir une coopérative ou encore à la dimension du récupérateur.*<sup>30</sup> À priori, le GRAME pourrait être favorable la proposition *d’envisager une aide financière en \$/unité installée plutôt qu’en \$/m<sup>3</sup> économisé*, mais l’évaluera en regard des commentaires qu’il recueillera du milieu des Coopératives au prochain dossier.

*Par contre, pour le programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche - Coopératives d’habitations et organismes à vocation sociocommunautaire, il pourrait être possible d’envisager une aide financière en \$/unité installée plutôt qu’en \$/m<sup>3</sup> économisé, puisque le coût incrémental peut être lié au nombre de récupérateurs installés pour desservir une coopérative ou encore à la dimension*

<sup>29</sup> R-3793-2012, Phase I, C-GRAME-0007, page 13

<sup>30</sup> R-3793-2012, Phase II, GI-24 Document 1 Page 16, Réponse 6e) : Réponse à la demande de renseignements no 1 de l’ACEF de l’Outaouais

*du récupérateur. Gazifère envisagera cette possibilité lors de l'élaboration de son prochain PGEÉ.*

*Effectivement, le programme Récupérateur de chaleur des eaux de douche était non rentable lors de la fermeture des livres 2011. Cependant, à ce moment, Gazifère ne connaissait pas la non-rentabilité globale du PGEÉ 2013.*

(GI-24 Document 1 Page 16, Réponse 6e): Réponse à la demande de renseignements no 1 de l'ACEF de l'Outaouais)

## **Suivi des activités de conversions réalisées sur le territoire de Gazifère**

### *Secteur résidentiel*

*Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, Gazifère a effectué 106 conversions de résidences alimentées au mazout, soit 55 conversions de plus qu'en 2010. Cette importante augmentation est principalement attribuable à la compétitivité du gaz naturel et aux nombreux efforts promotionnels effectués par Gazifère.*

*Pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012, 49 conversions résidentielles ont été effectuées. Chaque année, Gazifère élabore une stratégie promotionnelle afin de favoriser la conversion des résidences alimentées au mazout vers le gaz naturel. (R-3793-2012, Phase II, B-0148, GI-19, page 4)*

**Le GRAME tient à souligner les efforts et les résultats obtenus par Gazifère en matière de conversion de résidences alimentées au mazout en 2011.**

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### I Évaluation de l'atteinte de la cible en efficacité énergétique – horizon 2015

Le GRAME note que l'ensemble du PGEÉ de Gazifère n'est pas rentable, alors que les programmes offerts par Gazifère sont semblables à ceux offerts par Gaz Métro. Le GRAME note également que Gazifère propose des aides financières inférieures aux programmes de Gaz Métro sur la base qu'elle a moins de clients pour répartir ses investissements. Le GRAME est d'avis que cette attitude peut avoir un impact sur la rentabilité des programmes, via une baisse de la participation de sa clientèle et par ricochet une hausse relative des frais de gestion de ses programmes.

D'autre part, le GRAME note que Gazifère n'a eu aucune discussion avec le MRNF ou/et le BEIE concernant le réalisme d'atteindre la cible d'économie de 2015. Outre le fait que la cible ne sera pas atteinte, reste la question des conséquences, qu'elles soient monétaires ou sous forme d'objectifs subséquents à atteindre.

Le GRAME recommande à la Régie d'exiger de Gazifère qu'elle éclaircisse cette situation auprès du MRNF ou/et du BEIE et en fasse rapport à la Régie lors d'un suivi administratif.

## II PROGRAMMES

### Clientèle résidentielle de Gazifère

#### Système combo

Il apparaît raisonnable que l'évaluation du programme soit prévue après 5 ans. Néanmoins, le GRAME soumet qu'il serait opportun d'assurer un suivi plus détaillé les deux premières années de ce programme afin d'ajuster le montant d'aide financière, si nécessaire, pour atteindre les objectifs en termes d'économies d'énergie et de nombre de participants.

### Création du volet *Aide à l'implantation* dans le cadre du programme *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments*

Le GRAME est favorable à l'introduction d'un volet *Aide à l'implantation* dans le cadre du programme *Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments*, qui se compare selon Gazifère à l'aide financière de 0,25\$ par mètre cube offerte par Gaz métro pour son programme PE-208 de Gaz Métro – *Encouragement à l'implantation*.

## **Aide financière à la rénovation – Coopératives d’habitation et organismes à vocation sociocommunautaire**

Le GRAME recommande à Gazifère de faire la promotion plus spécifiquement des mesures comme le reconditionnement des fenêtres et des portes fenêtres coulissantes puisque ce sont des mesures qui sont peu connues des gestionnaires d’immeubles et encore moins connues des représentants des Coopératives.

Le GRAME trouve le montant de 1000 \$<sup>31</sup> prévu pour les ententes de partenariat avec la Fédération des coopératives d’habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) ou avec la Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH) très peu représentatif de l’aide qui pourrait être apportée par ces organismes. Le GRAME est d’avis que Gazifère devrait revoir ce montant, de même que le type de partenariat avec ces organismes.

Le GRAME recommande à Gazifère d’envisager une entente plus sérieuse et inviter l’un de ces organismes à œuvrer avec Gazifère sur le territoire desservi par Gazifère et auprès de sa clientèle. Il ne sert à rien de recréer un nouveau programme et de nouvelles structures, ces dernières sont déjà bien implantées via, par exemple, le programme des Coopératives efficaces, géré par la FECHIMM.

## **Récupérateur de chaleur des eaux de douche - Coopératives d’habitations et organismes à vocation sociocommunautaire**

À priori, le GRAME est favorable à la proposition *d’envisager une aide financière en \$/unité installée plutôt qu’en \$/m3 économisé*, mais l’évaluera en regard des commentaires qu’il recueillera du milieu des coopératives au prochain dossier.

## **Suivi des activités de conversions réalisées sur le territoire de Gazifère**

Le GRAME tient à souligner les efforts et les résultats obtenus par Gazifère en matière de conversion de résidences alimentées au mazout en 2011.

---

<sup>31</sup> R-3793-2012, Phase 2, B-0087, GI-19, doc 4, Plan de communication 2013, page 4